

## Mondialisation et migrations internationales

Privilégiant l'approche économique, les travaux sur la mondialisation se focalisent souvent sur la circulation des biens, des capitaux et des services. Aussi importants soient-ils, ces travaux doivent être complétés par une analyse des flux de populations<sup>1</sup>. En effet, la globalisation s'accompagne d'une montée des questions de migrations dans les préoccupations des gouvernements et des opinions publiques. Qu'ils impliquent des pays proches ou lointains, qu'ils soient libres ou contraints, temporaires ou permanents, ces déplacements humains sont au cœur des dynamiques des sociétés contemporaines et en modifient en profondeur les équilibres.

Un « migrant » est une personne vivant dans un pays qui n'est pas celui où elle est née. Ces flux migratoires ne sont pas nouveaux et il convient de les situer dans le temps long de l'histoire (1.). Néanmoins, jamais autant d'individus et de familles n'ont circulé entre les pays et les continents, au point que la mobilité est devenue une des caractéristiques majeures de notre époque (2.). Plusieurs facteurs expliquent cette forte hausse des migrations enregistrée depuis une vingtaine d'années (3.). Par delà l'augmentation quantitative, la nature des flux migratoires se modifie et fait apparaître de nouveaux enjeux (4). Enfin, si l'on s'intéresse aux pays d'accueil de l'hémisphère nord, il apparaît que l'impact de l'immigration sur les marchés du travail est limité et temporaire (5.).

---

<sup>1</sup> Ce dossier, préparé par Bruno Héroult (Centre d'analyse stratégique), reprend les analyses présentées par Catherine Wihtol de Wenden (CNRS-CERI), Yves Chassard (Centre d'analyse stratégique), Gildas Simon (université de Poitiers, Migrinter), Patrick Allard (CAP-ministère des Affaires étrangères), Sébastien Jean (OCDE, CEPII) et Anne Epaulard (DGTPE), lors du séminaire du Groupe d'analyses de la mondialisation le 12 décembre 2006.

### 1. PLUSIEURS VAGUES DE MONDIALISATION MIGRATOIRE

---

Les migrations, placées par nature au cœur des échanges et de la vie sociale, sont un bon indicateur des phases successives du processus de mondialisation. Chacune de ses étapes importantes a été ponctuée par des formes nouvelles de mobilité des hommes<sup>2</sup>.

La première phase de mondialisation migratoire, alimentée par la rivalité des puissances maritimes européennes, remonte aux grandes découvertes du « Nouveau monde » (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles). Les mouvements de populations étaient alors associés à l'appropriation coloniale, à la conquête territoriale et à l'implantation de comptoirs commerciaux. De cette époque datent des réalités toujours actives aujourd'hui : mythe de l'eldorado, structuration d'un espace transatlantique, diaspora noire, etc.

La deuxième mondialisation migratoire fut la conséquence, au XIX<sup>e</sup> siècle, du développement du système capitaliste et des progrès techniques réalisés notamment en matière de transports. Il y eut alors une ouverture de l'ensemble de la planète aux migrations de masse, les Amériques polarisant l'essentiel de ce mouvement issu avant tout d'Europe : 60 millions d'Européens s'embarquèrent pour les Amériques entre 1820 et 1914, dont 1 million par an entre 1900 et 1913. Parmi les autres grands courants, signalons également l'installation, forcée ou choisie, d'Européens au nord et au sud de l'Afrique, d'Indiens dans les Caraïbes, de Russes en Asie, de Chinois en

---

<sup>2</sup> Sur le rapport historique entre mondialisation et migrations, voir Berthomière W. et Simon G. (2006), « La mondialisation migratoire au cœur des territoires et des sociétés », dans Carroué L. (éd), *La mondialisation*, Paris, CNED-SEDES, p. 63-98.

Amérique du Nord puis en Amérique latine, etc. Au total, à la veille de la Première Guerre mondiale, les migrants représentaient au moins 5 % de la population mondiale : jamais autant de personnes n'avaient circulé dans le monde et il faudra attendre près d'un siècle (1990) pour que les États-Unis, par exemple, retrouvent leur niveau d'immigration de 1913.

Les conséquences de cette deuxième mondialisation migratoire furent nombreuses : expansion des plus grandes diasporas actuelles (chinoise et indienne), mise en place de liens géostratégiques préférentiels, établissement de nouvelles colonies, convergence des systèmes économiques de part et d'autre de l'Atlantique comme à l'intérieur de l'Europe<sup>3</sup>, diffusion des valeurs occidentales, apparition de « couples migratoires », c'est-à-dire de mouvements humains privilégiés entre un pays de départ et un pays d'accueil.

La troisième phase de mondialisation migratoire, engagée depuis une bonne vingtaine d'années, correspond à l'accélération sans précédent du processus historique d'interdépendance des économies, qui elle-même découle de l'amélioration des moyens de transports (rapidité accrue et baisse des coûts), de la démocratisation des systèmes politiques et du développement des nouvelles technologies de l'information. Aujourd'hui, selon les Nations unies, on compte 190 millions de migrants dans le monde (115 millions dans les pays développés, 75 millions dans les pays en développement)<sup>4</sup>. Ce nombre très important, en absolu, ne représente plus, en relatif, que 3 % de la population mondiale.

## 2. UN MONDE EN MIGRATIONS<sup>5</sup>

Sur les dernières décennies, l'augmentation des flux migratoires fut très rapide : 75 millions de migrants en 1965, 155 millions en 1990. Entre 1990 et 2005, leur nombre a augmenté de 36 millions. En 2005, 61 % des migrants vivaient dans les pays développés (34 % en Europe, 23 % en Amérique du Nord, 28 % en Asie, 9 % en Afrique et 4 % en Amérique latine et dans les Caraïbes).

Aujourd'hui comme hier, les flux migratoires sont polarisés : 28 pays accueillent 75 % des migrants. L'Europe est devenue la première destination et accueille 23 % des migrants. Les États-Unis en comptent 20 %, gagnant 15 millions de migrants entre 1990 et 2005, suivis par l'Allemagne et l'Espagne. Les migrants représentent au moins 20 % de la population dans 41 pays : Hong-Kong, Israël, Jordanie, Singapour, Luxembourg, Suisse, Australie, Arabie saoudite, pays du Golfe, etc.

<sup>3</sup> O'Rourke K. *et alii.* (1999), *Globalization and History: The Evolution of a Nineteenth Century Atlantic Economy*, Cambridge, MIT Press.

<sup>4</sup> Nations unies, Assemblée générale, *Migrations internationales et développement*, rapport du Secrétaire Général, mai 2006, 99 p., p. 32.

<sup>5</sup> Les développements suivants reprennent le document de travail préparé par Catherine Wihtol de Wenden pour le séminaire du Groupe d'analyses de la mondialisation du 12 décembre 2006.

Les femmes constituent la moitié des migrants (49,6 %) et ont même devancé les hommes dans les pays développés depuis 1990. Pour ce qui est des origines géographiques, 80 % des migrants vivant dans les pays en développement sont originaires d'autres pays en développement, et seulement 54 % des migrants vivant dans les pays développés sont originaires de pays en développement. L'Asie étant le plus grand réservoir mondial de population, le migrant « moyen » est asiatique, vit et circule en Asie, dans un pays en développement.

Mais ce portrait-robot cache l'essentiel, à savoir une diversification croissante des formes de migrations. Il convient entre autres de distinguer :

- la migration d'établissement (par exemple, l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande admettent des migrants auxquels ils octroient un titre de résident permanent au regard du regroupement familial, de la qualification professionnelle recherchée ou de l'asile) ;
- la migration de travail (contractuels, stagiaires, saisonniers, personnels d'entreprises multinationales, dont le nombre est passé en Europe de 6,4 millions en 1990 à 9,6 millions en 2005, pour une population totale d'étrangers d'environ 20 millions) ;
- la migration familiale, importante notamment dans les pays européens (elle a représenté plus de 70 % des migrations en France entre 1999 et 2002) ;
- la migration étudiante (on comptait 2 millions d'étrangers inscrits en 2000 dans les universités des pays développés) ;
- les réfugiés et demandeurs d'asile, dont le nombre a chuté de 18,5 millions en 1990 à 13,5 millions en 2005 (les pays en développement en abritant près de 11 millions) ;
- les migrants illégaux, estimés à environ 12 millions aux États-Unis, à 20 millions dans le monde.

## 3. LES FACTEURS DE LA MOBILITÉ

La forte hausse des migrations au cours des deux dernières décennies résulte de la conjonction de plusieurs facteurs. On retiendra d'abord l'urbanisation rapide des pays de départ, et même leur tendance à la métropolisation : aujourd'hui, les migrants sont moins des ruraux analphabètes et pauvres que des urbains scolarisés, ayant accumulé un pécule et disposant d'appuis pour tenter l'expérience.

On retiendra ensuite « l'imaginaire migratoire », construit sous l'influence des médias et notamment de la télévision, qui donne à voir dans ses films et ses informations un *eldorado* occidental fait de consommation et de libertés, offrant des emplois et des salaires sans commune mesure avec ceux des pays de départ. Ce rêve est alimenté par les migrants eux-mêmes, qui transfèrent des fonds dans leurs pays d'origine et y reviennent en vacances avec les symboles de la prospérité. On a là moins affaire à des facteurs de répulsion qui poussent les migrants hors

de chez eux (démographie et pauvreté), qu'à des facteurs d'attraction (l'envie de réussir, de s'enrichir, et l'attraction pour l'Occident).

De son côté, la généralisation progressive des passeports, survenue il y a moins de vingt ans, a été déterminante. Alors que dans les années 1970 et 1980 beaucoup de pays rendaient difficile la sortie de leurs ressortissants (pays du bloc communiste, régimes autoritaires et dictatures), aujourd'hui peu d'entre eux l'interdisent ou l'accordent avec parcimonie (Chine, Corée du Nord, Cuba). Associé à une forte baisse du coût des transports, ce « droit de sortie » a provoqué une envie de mobilité.

La création de larges espaces de libre circulation des personnes et des marchandises (Union européenne, États-Unis/Canada, marché nordique) a aussi engendré d'importants mouvements humains. Il en va de même des zones de fractures économiques, politiques et sociales, génératrices de migrations clandestines (Gibraltar, Ceuta et Melilla, îles Canaries, frontière américano-mexicaine, limites orientales de la Russie avec la Chine, etc.).

L'évolution des législations et des politiques des pays d'accueil doit aussi être prise en compte. Par exemple, le droit d'asile a été très étendu dans les années 1990 (Afrique des grands lacs, crise algérienne, Balkans, question kurde, Afghanistan, Irak, Iran, Sri Lanka, Amérique centrale) pour rapidement reculer ensuite. À ceux qui ont obtenu le statut de réfugié de la Convention de Genève, se sont ajoutées les personnes déplacées (7 millions en 2004), comme dans la Corne de l'Afrique, souvent accueillies par des pays en crise aussi pauvres que ceux qu'elles avaient quittés.

Enfin, divers autres facteurs moins nouveaux expliquent les migrations internationales : l'existence de solidarités transnationales de nature familiale, associative (associations de développement) ou culturelle (notamment linguistique) ou religieuse (pèlerinages chrétiens ou musulmans) ; le développement d'une véritable « économie du passage » là où les frontières restent closes ; la construction de nouveaux réseaux, fruits de la mondialisation, sans lien avec le passé colonial ni la proximité géographique ou culturelle (il en va ainsi de beaucoup de nouvelles migrations asiatiques).

#### **4. DE NOUVELLES TENDANCES**

---

Notre monde change, les migrations aussi. De nouveaux buts motivent les migrants (promotion féminine, accès à la formation, recherche d'une protection sociale, etc.), d'autres s'affaiblissent ou se transforment (fuite de la pauvreté, recherche de la liberté, etc.), des réalités nouvelles apparaissent, d'autres s'estompent.

Les migrations se modifient dans leur structure et dans la façon qu'ont les pays d'accueil, et plus récemment de départ, de les gérer. Pour rendre compte de ces évolutions, on parle aujourd'hui de « circulation migratoire » : beaucoup de migrants aspirent à circuler sans souhaiter se sédentariser, et

ils s'émancipent du cadre du salariat pour s'inscrire dans des activités portées par des réseaux socio-économiques plus ou moins structurés. Ces migrations temporaires et pendulaires sont la conséquence d'une plus grande mobilité des facteurs de production, comme le capital et la main-d'œuvre très qualifiée, mais aussi des plus grandes facilités de partir, revenir et repartir. Ceux qui vivent ainsi ont souvent un statut de résident privilégié, des titres de séjour à entrées multiples ou une double nationalité. Plus les frontières leur sont ouvertes, plus ils circulent et moins ils s'installent car ils peuvent aller et venir. Plus ces frontières sont fermées et plus ils se sédentarisent par crainte de ne pouvoir revenir en cas de départ.

Un autre élément nouveau est le changement de discours des pays d'accueil et de départ sur la migration : longtemps estimés comme peu productifs, les transferts de fonds des migrants sont maintenant considérés comme un facteur essentiel du développement des pays d'origine. D'après la Banque mondiale, ces transferts ont plus que doublé au cours de la décennie écoulée, passant de 102 milliards de dollars en 1995 à environ 232 milliards de dollars en 2005 (soit plus que le montant de l'aide publique au développement). 14 milliards d'euros ont été envoyés par les migrants travaillant en Europe en 2005, et des associations de développement sont soutenues par l'Union européenne pour canaliser cette manne.

Un cadre normatif du « droit de migrer » se profile, à l'échelle internationale, avec l'entrée en vigueur en 2003 de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille, ratifiée par 34 pays. D'autres initiatives existent aussi, à l'échelon régional ou bilatéral, et les pays de départ et d'accueil semblent aujourd'hui prêts à coopérer pour mieux gérer les flux qui, de toute façon, se poursuivront.

Le discours politique international a également évolué. Ainsi, le nouveau rapport de l'ONU publié en 2006 souligne les effets bénéfiques des migrations pour les sociétés de départ (transferts de connaissances et de technologies, limitation du chômage) et d'accueil (occupation de métiers délaissés par les nationaux, apport démographique, accroissement de la consommation, création d'entreprises dans des niches inexplorées, production culturelle). Les pays qui tirent le meilleur parti de ces migrations sont ceux qui limitent les effets pervers de la fermeture des frontières et qui savent le mieux les intégrer à leur marché du travail (lutte contre les discriminations, égalité de traitement).

#### **5. IMMIGRATION ET MARCHÉ DU TRAVAIL**

---

Une étude récente a cherché à mesurer l'impact de l'immigration sur les marchés du travail dans les pays de l'OCDE<sup>6</sup>. Deux questions plus particulières ont

<sup>6</sup> Jean S., *L'immigration et le marché du travail dans les pays de l'OCDE : impact et intégration*, exposé réalisé lors du séminaire du Groupe d'analyses de la mondialisation du 12 décembre 2006.

guidé les travaux de l'équipe de chercheurs : quelles sont les conséquences pour les marchés du travail de la croissance du nombre des immigrés non qualifiés ? Qu'en est-il vraiment des conditions et modalités d'intégration des immigrés, et de leur performance sur ces marchés du travail ?

Il apparaît d'abord que dans tous les pays concernés, à l'exception de la France, la part des immigrés dans la population active qualifiée a augmenté, et ce parfois de façon substantielle (Danemark, Suède, Portugal, Espagne, États-Unis, etc.). Dans le même temps, la part des immigrés dans la population active non qualifiée a elle aussi augmenté, ce qui résulte en partie d'une réduction générale du nombre d'autochtones non qualifiés dans les pays de l'OCDE. En tout cas, on a aujourd'hui une répartition bimodale des immigrés, qui sont de plus en plus représentés à la fois dans les faibles et hautes qualifications.

Il apparaît ensuite que les taux de chômage des immigrés (extra UE) sont toujours plus forts que ceux des autochtones (sauf en Hongrie). Pour une bonne part des pays de l'OCDE, dont la France, le taux de chômage des immigrés est même plus de deux fois plus important ; la situation extrême se retrouve en Belgique où il est quatre fois plus important. Ces différentiels de chômage sont liés au fait que la proportion des non qualifiés est plus élevée chez les immigrés, mais cette explication n'est pas suffisante puisque l'on observe les mêmes différences de taux de chômage pour la seule catégorie des hommes non qualifiés. Dans notre pays, cet écart se constate pour tous les niveaux de diplômes, ce qui dénote plus largement un problème d'intégration.

Pour ce qui est de l'impact sur les rémunérations, de nombreuses études réalisées aux États-Unis montrent que l'immigration joue directement sur le salaire relatif des autochtones : quand un territoire accueille une masse importante d'immigrés non qualifiés, ceci diminue le salaire des non qualifiés par rapport à celui des qualifiés, au moins à court-moyen terme. En revanche, l'immigration n'a pas d'effet, voire un effet positif sur le salaire réel moyen des autochtones au bout de quelques années. Ce résultat découle du fait que les systèmes économiques peuvent s'adapter de multiples façons aux déséquilibres engendrés par l'afflux de main-d'œuvre : accumulation de capital, création de firmes, migrations internes des autochtones et nouveaux comportements d'offres de travail, spécialisation productive (certains secteurs utilisant plus de personnels non qualifiés vont paradoxalement se développer plus vite que le reste de l'économie).

Dans le cas de l'Europe, l'ajustement par les salaires est moins fort et l'immigration ne semble pas avoir d'impact significatif.

L'impact sur le chômage a été dans l'ensemble moins étudié et les travaux disponibles ne concernent le plus souvent que le niveau local. Si l'on regarde le marché du travail dans sa globalité (estimations agrégées), on constate qu'il y a bien un impact de l'immigration sur le chômage, mais qui ne dure que quelques années (3-5 ans). Si maintenant l'on considère les catégories de travailleurs les unes par rapport aux autres (estimations désagrégées par segment du marché du travail), on voit que l'immigration a un effet distributif : comme pour les salaires, les impacts sont différenciés et les effets les plus forts portent sur les catégories les plus semblables aux immigrés. Dans tous les cas, le problème ne se pose pas de la même façon à court terme et à long terme car l'économie a le temps de s'ajuster.

Si l'on s'intéresse maintenant aux immigrés eux-mêmes, on voit que leur degré d'intégration sociale conditionne directement leurs performances (salaire, emploi, participation) sur les marchés du travail. Leur niveau d'insertion et d'acculturation change notablement le vécu de l'immigration et ses impacts sur la sphère économique. Pour les immigrés hommes arrivés dans le pays d'accueil depuis moins de 15 ans, les différentiels de salaire avec les autochtones sont importants : -30 % en Italie, -22 % en France, -18 % en Espagne, -12 % en Australie, -6 % en Allemagne. On observe des écarts similaires pour ce qui est de la probabilité d'être employé : au Danemark, les immigrés ont 25 % de chances en moins d'être employés que les autochtones, 23 % en France, 13 % en Allemagne, 9 % en Finlande, Espagne et Autriche. La France est un des pays où le cumul des écarts (salaire + employabilité) est très élevé, ce qui se traduit, entre autres, par un volume important de missions temporaires et de contrats précaires.

En revanche, pour les immigrés arrivés depuis plus de 15 ans, on constate que les écarts entre eux et les autochtones se sont beaucoup réduits, à commencer par les écarts de salaires. Cette réduction est en partie imputable aux politiques publiques et aux protections sociales développées par les États :

- assurance chômage, qui joue sur certaines catégories d'immigrés plus que sur les autochtones ;
- actions de soutien, par exemple de soutien linguistique, dès leur arrivée dans le pays d'accueil ;
- validation des acquis professionnels des immigrés et aide apportée pour valoriser leurs diplômes ;
- dispositifs de lutte contre les discriminations.



Centre d'études prospectives  
et d'informations  
internationales  
9, rue Georges Pitard  
75015 Paris  
Téléphone 01 53 68 55 00  
Site Internet : [www.cepii.fr](http://www.cepii.fr)

Centre d'analyse stratégique  
18, rue de Martignac  
75700 Paris cedex 07  
Téléphone 01 42 75 61 00  
Site Internet :  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

